



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

biologie médicale

Question écrite n° 60598

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la recherche sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif, notamment, au « rôle du ministère de la recherche et des organismes de recherche dans le domaine biomédical ». Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver aux observations relatives aux structures financières, avec « l'imbrication de fait des champs de recherche, des unités et des financements que la création des instituts fédératifs accentue encore aujourd'hui, favorisant ainsi des tendances centrifuges ». Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces observations.

Texte de la réponse

Le ministère de la recherche a déjà apporté des réponses aux observations du rapport de la Cour des comptes relatif à son rôle et à celui des organismes de recherche dans le domaine biomédical. La recherche biomédicale repose sur une organisation diversifiée. Son domaine couvre tant en amont les aspects les plus fondamentaux de la biologie qu'en aval les problèmes de santé publique. En conséquence, de nombreux établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de soins participent à cette recherche. L'installation par le ministère, dès 1998, d'un comité de coordination des sciences du vivant, au sein duquel siègent les représentants au plus haut niveau des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) relevant des sciences de la vie, a joué un rôle déterminant dans le renforcement de la coordination des différentes structures dans ce domaine. Ce comité a mis effectivement en place de nombreuses actions concertées incitatives (ACI) qui ont permis de structurer les efforts de recherche en bio-médecine des EPST et des universités. Les instituts fédératifs de recherche ont connu un nouvel essor dès 1999. Bien loin d'accentuer des tendances centrifuges, ils ont contribué tout au contraire à faire travailler ensemble des laboratoires d'organismes multiples, des laboratoires universitaires et des centres hospitaliers universitaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60598

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2546

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4592